

Cellule des acteurs économiques - Réunion du 16 septembre 2021

1. Complément d'information sur les Plans de continuité de l'activité :

Voici les informations fournies par Jean-Yves MENNY suite aux matinées de la prévention sur l'anticipation de la crise Covid.

3 points ont été mis en exergue sur les obligations de l'employeur :

« **Avoir réalisé le plan de continuité de l'activité (PCA)** : (fichier Excel en pièce jointe)

Il faut garder en tête, l'objectif du PCA qui sert à définir qui, quand et comment l'entreprise peut continuer de travailler en période dégradée.

Quels sont les postes indispensables au bon fonctionnement ?

Quels sont les risques pour la Société ?

Quels sont les risques pour le personnel ?

Que met-on en place pour maintenir l'activité ?

Est-ce les salariés connaissent et appliquent les consignes ?

Avoir réalisé le plan de prévention du risque Covid :

A quels risques COVID les salariés sont-ils exposés ou exposables ?

Quelles sont les consignes données au personnel ?

Quelles mesures sont mises en place ?

Le fichier Excel permet également de se guider

Avoir réalisé la fiche de poste Covid de chaque salarié :

Chaque salarié doit au moment du déclenchement de l'alerte COVID 4 en Nouvelle Calédonie (confinement) savoir ce qu'il doit faire pour se protéger et protéger les autres. Il faut soit afficher les consignes soit lui remettre une fiche d'informations spécifiques.

Concernant **le registre d'incident**, il sert à 2 choses :

Garder une traçabilité des incidents de protection (non port du masque, pas de respect de la distanciation sociale, ...)

Permettre à la DASS de mener les investigations en cas de cluster COVID dans une Société.

Concernant le **règlement intérieur**, la DTE travaille sur une insertion type. »

Vous trouverez en pièces-jointes du mail les documents pour vous guider dans la mise en place de ce PCA.

2. Sur l'arrêté fixant la liste des emplois et des secteurs sensibles visés par l'obligation vaccinale :

Voici les remarques à chaud des acteurs. D'autres questions/suggestions/remarques sont à venir lors de notre réunion de demain :

- Le FCBTP souhaite que le secteur du BTP soit intégré dans la liste des secteurs sensibles
- Préciser dans la liste les plateformes aéroportuaires et le Port Autonome
- Insérer les fournisseurs d'accès Internet
- Préciser dans le transport maritime si cela concerne les taxis boats et autres transports maritimes touristiques
- Intégrer les auxiliaires de vie, sociétés d'assistance aux personnes âgées et fragiles, aide-soignants ...
- Préciser dans le secteur bancaire si les sociétés de financement telles que Credical, Socalfi, Nouméa Credit sont intégrées - idem pour INC et ADIE

Il est précisé que l'ensemble du personnel de ces structures sont concernées par l'obligation vaccinale.

3. Sur la délibération relative au chômage partiel :

Pas de question particulière en séance de ce jour - les questions seront évoquées lors de notre réunion de demain.

4. Sur le prolongement du confinement :

Il semblerait que l'arrêté instaurant le couvre-feu jusqu'au 27/09 prolonge de fait le confinement jusqu'à cette date. Une annonce devrait intervenir demain en conférence de presse sur ce sujet.

5. Sur les aides à l'export :

Une entreprise de pêche a interpellé le cluster maritime sur une augmentation de 200% à compter du 27/09 du frêt maritime, rendant de fait impossible l'export de produits de la pêche à des prix raisonnables. Est-il possible de prévoir des aides pour que les entreprises de ce secteur puissent continuer à exporter ?

Aides provinciales ?

- Le gouvernement a pris note de la question.

6. Sur l'arrêté du 23 mars 21 (voir délib 130 et arrêté en pj) :

La délib 130 créant l'art 4 bis (perte significative d'activité) et arrêté du 23/03/21 en application de l'art 4 bis : voir si cet arrêté doit être modifié (cf art 3 délai de demande).

7. Sur les fermetures des bureaux de tabac :

On note une distorsion de concurrence entre les magasins spécialisés en tabac et les stations-services, autorisées à vendre du tabac. Les RIDET (je suppose qu'on parle du code APE ?) entre les magasins de e-cigarettes et les tabacs journaux seraient les mêmes, ce qui pénaliseraient les tabacs journaux ;

Enfin, des rumeurs courent sur une éventuelle fermeture de la vente d'alcool au sein des cavistes ...

Aucune information à ce jour sur la véracité de cette rumeur.

Enfin pour votre information, le lien mis ce jour dans le fil de discussion sur les recommandations de la CNIL (attention, ce sont des recommandations de France qui ne tiennent pas compte de notre obligation vaccinale)

<https://www.cnil.fr/fr/coronavirus-covid-19-les-rappels-de-la-cnil-sur-la-collecte-de-donnees-personnelles-par-les>